



PROCES-VERBAL NO 2 DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 27 mai 2026 à 19h00 à la salle Festisport à Courtepin
(la version française fait foi)

Séance du Conseil général sous la présidence de Mme Valentine Schmutz Julmy, présidente du Conseil général pour la période 2026-2027.

Vice-présidence : Mme Carole Plancherel

Scrutatrices et scrutateurs :

M. Haas Norbert
Mme Hayoz Helfer Regula
M. Mettraux Régis
M. Sturny Bernard

Ordre du jour :

1. Salutations et ouverture de la séance
 2. Assermentation de Mme Carole Plancherel et MM. Laurent Berset, Baptiste Esseiva et Tristan Zurkinden par M. le Préfet M. Christoph Wieland
 3. Appel nominal
 4. Approbation de l'ordre du jour
 5. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 mars 2026
 6. Communication de la Présidence et du bureau du Conseil général
 7. Demande de crédit supplémentaire de CHF 155'223.00 pour le transport scolaire
 8. Adoption des nouveaux statuts de l'Association des communes du district du Lac
 9. Comptes 2025
 - 9.1. Présentation des comptes 2025
 - 9.2. Rapport de la commission financière
 - 9.3. Approbation des comptes
 10. Communications du Conseil communal
 11. Réponses aux questions de la séance précédente
 12. Divers
-

1. Salutations et ouverture de la séance

Mme Valentine Schmutz Julmy, Présidente du Conseil général, ouvre la séance à 19h00.

« M. le lieutenant de préfet,

Mme la Syndique,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Chers collègues du Conseil général,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

Je vous souhaite la bienvenue à la séance d'aujourd'hui et vous rappelle que les débats sont enregistrés. Avant de vous exprimer, veuillez utiliser les micros mis à votre disposition et indiquer votre nom et votre groupe. Cela facilitera la rédaction du procès-verbal. Chacun, chacune peut s'exprimer en français ou en allemand et je vous rappelle également qu'en tout temps une traduction ou une explication peut être demandée dans l'autre langue.

Je vous rappelle d'adopter une attitude et un langage approprié et respectueux. De plus, pour laisser la possibilité à tout le monde d'exprimer son opinion, le temps de parole laissé à chacun et chacune sera limité à 3 minutes.

La convocation à cette séance a été publiée, avec l'ordre du jour, dans la Feuille Officielle N° 20 du 15 mai 2026, page 942. Chaque conseillère générale et conseiller général l'a également reçue par courriel. Tous les documents relatifs à l'ordre du jour ont été mis sur le cloud avant le délai de 10 jours prévu par la loi. »

2. Assermentation de Mme Carole Plancherel et MM. Laurent Berset, Baptiste Esseiva et Tristan Zurkinden par M. le Préfet M. Christoph Wieland

Mme Valentine Schmutz Julmy, Présidente du Conseil général, donne la parole à M. Nicolas Ostini, Lieutenant de Préfet, remplaçant M. Christoph Wieland, afin de procéder à l'assermentation de Mme Carole Plancherel ainsi que de MM. Laurent Berset, Baptiste Esseiva et Tristan Zurkinden.

M. Nicolas Ostini, Lieutenant de Préfet, salue Mme la Présidente, Mme la Syndique, les conseillers communaux et généraux ainsi que l'assemblée. Il est heureux de pouvoir être présent ce soir pour l'assermentation de ses quatre conseillers, ayant eu un empêchement le jour de l'assermentation collective.

Il procède à l'assermentation de Mme Carole Plancherel ainsi que de MM. Laurent Berset, Baptiste Esseiva et Tristan Zurkinden. Il précise que les conseillers peuvent soit prêter serment, soit faire une promesse, puis donne lecture des deux textes prévus à l'article 57 de la Loi sur les communes :

« Je jure d'observer fidèlement la Constitution et les lois, de respecter les droits des citoyens et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, aussi vrai que je veux que Dieu m'assiste. »

« Je promets sur mon honneur et ma conscience d'observer fidèlement la Constitution et les lois, de respecter les droits des citoyens et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge. »

Les 4 conseillers prêtent serment.

Mme Valentine Schmutz Julmy, Présidente du Conseil général, remercie M. le Lieutenant de Préfet. Elle félicite également Mme Carole Plancherel ainsi que MM. Laurent Berset, Baptiste Esseiva et Tristan Zurkinden et espère qu'ils auront beaucoup de plaisir à travailler au sein du Conseil général

3. Appel nominal

Le Conseil Communal est présent au complet à savoir, Mme Geneviève Nenning, Syndique, M. Eric Vonlanthen, M. Mario Wüthrich, M. Stephan Renz, Mme Valérie Riedo, Mme Marianne Scherrer Brantschen et Mme Gilda Bello

Les chefs de service suivants sont présents : Mme Béatrice Schranz, administratrice des finances sortante et Mme Tatiana Gomes Morais, administratrice des finances ad intérim.

L'appel nominal relève l'absence excusée de M. Daniel Fuhrer.

L'appel nominal relève le retard non annoncé de M. Christian Pauchard

Absence non excusée : aucune

48 conseillères et conseillers généraux sont présents. La majorité est fixée à 25 voix en cas de vote.

4. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de cette séance a été envoyé avec la convocation.

Aucune question ni remarque n'a été soulevée concernant l'ordre du jour.

Vote :

Le Conseil général accepte à l'unanimité (48 voix) l'ordre du jour tel que présenté.
--

5. Approbation du procès-verbal N° 21 de la séance du 4 mars 2026

Le procès-verbal de la séance N° 21 du 4 mars 2026 a été mis sur le Cloud du Conseil général, tant en français qu'en allemand.

Une demande de correction a été reçue de la part de M. Philippe Stöhr, du groupe Pour notre Commune, concernant la formulation de sa prise de parole dans la version allemande, en page 42.

La demande de corrections est présentée à l'écran.

Aucune autre question ni remarque n'a été soulevée concernant le procès-verbal.

M. Christian Pauchard arrive en séance à 19h15, le nombre de conseillères et conseillers généraux présents passe à 49. La majorité est toujours fixée à 25.

Vote :

Le Conseil général accepte à l'unanimité (49 voix) le procès-verbal de la séance N° 21 du 4 mars 2026

6. Communication de la Présidence et du bureau du Conseil général

« Lors de sa dernière séance, le bureau a décidé d'ajouter un élément dans le manuel du Conseil général. En page 8 sous le point « outils parlementaires » il est précisé à qui transmettre les interventions. En effet, il nous a semblé que durant les cinq dernières années, ce n'était pas toujours très clair.

Le texte ajouté est le suivant : *Toute intervention parlementaire (motions d'ordre, résolutions, postulats propositions et questions) est transmise par courriel aux deux adresses suivantes : adm@courtepin.ch et secretariatcg@courtepin.ch. Le secrétariat du Conseil communal informe le Conseil communal. Le secrétariat du Conseil général ou sa suppléance informe la présidence, la vice-présidence, les membres du Bureau, ainsi que les chef.fes de groupe.*

Notre manuel se trouve sur le cloud et je vous invite très chaleureusement à le lire, l'imprimer et le consulter régulièrement.

Je profite également de vous rappeler d'utiliser le formulaire « Intervention parlementaire », disponible également sur le cloud, pour la rédaction de vos interventions.

J'espère que vous avez toutes et tous pu vous connecter au cloud du CG. Il subit actuellement un bon nettoyage de printemps, raison pour laquelle vous recevez probablement beaucoup de notifications. Dès qu'il sera bien opérationnel et que certains problèmes techniques récurrents seront résolus, le bureau préparera une courte présentation sur le fonctionnement et le plan de classement afin que chacun et chacune se sente à l'aise dans la recherche de documents.

Le bureau tenait également à vous informer de la situation actuellement connue, liée à la mise en application du règlement sur les eaux.

Pour rappel, le Conseil général a accepté l'adoption du règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux lors de sa séance du 11 décembre 2024 avec 27 voix pour, 17 voix contre et 3 abstentions (la majorité était fixée à 24 voix).

- 2 pétitions ont été déposées auprès de la Commune et transmises en copie au bureau du Conseil général. Le secrétariat du Conseil général a transmis un accusé réception à chacun des porteurs des pétitions ;
- entre 25 et 30 courriers de réclamation ont été adressés à l'administration communale, dont 2 qui ont été transmises en copie au secrétariat du Conseil général ;
- 3 recours sont actuellement en traitement auprès de la Préfecture ;

Sur conseils de la Préfecture, le bureau a décidé d'attendre les décisions liées aux recours avant de déterminer les mesures à prendre. En effet, les analyses d'ordre juridique pourront notamment nous guider pour la suite éventuelle de ce dossier. Toutefois, les membres du Conseil général peuvent en tout temps déposer un outil parlementaire visant la modification ou l'amendement d'un règlement. En attendant, ce règlement reste valable et applicable. »

7. Demande de crédit supplémentaire de CHF 155'223.00 pour le transport scolaire

Mme Valentine Schmutz Julmy, Présidente du Conseil général, passe la parole à Mme Marianne Scherrer Brantschen pour présenter ce point.

Mme Marianne Scherrer Brantschen présente la situation des transports scolaires. L'objectif est de régulariser une situation existante et de garantir la continuité du service pour les élèves.

Elle indique que le budget 2025 a été établi sur la base de trois bus, alors que les besoins réels nécessitent quatre bus. Cette situation s'explique par la reprise de l'offre existante dans le budget, par le décalage entre l'année civile et l'année scolaire, ainsi que par les améliorations apportées au service, notamment l'ajout d'un cinquième bus entre août et décembre 2025. Cela a conduit à un dépassement constaté en fin d'année. Elle précise que la situation est aujourd'hui maîtrisée et que les éléments sont clarifiés.

Elle relève qu'au-delà de la régularisation de 2025, l'enjeu est d'assurer une maîtrise durable. Des discussions sont en cours avec les TPF afin de clarifier le cadre contractuel et financier dès 2026. Le budget 2026 n'étant pas encore validé, cela permet d'intégrer ces éléments de manière rigoureuse et transparente. Parallèlement, une procédure de marché public est en préparation, avec pour objectif un dispositif optimisé et pérenne à partir de 2027–2028.

Elle relève que des mesures ont été mises en place, à savoir :

- une clarification des rôles entre le service technique, le service financier et le secrétariat scolaire ;
- un renforcement du contrôle des budgets et des factures ;
- une validation systématique de toute adaptation.

Elle précise que ces mesures permettent de garantir un cadre clair et maîtrisé et de prévenir la répétition de cette situation.

Elle indique qu'une demande de crédit supplémentaire de CHF 155'223 est soumise. Ce montant couvre des prestations déjà effectuées, pour un service effectivement fourni et utilisé. Il s'agit de régulariser une situation existante.

Elle relève qu'un refus ne supprimerait pas la dépense, mais en compliquerait le traitement.

Elle recommande d'accepter ce crédit afin de garantir le service et d'assurer une gestion claire et conforme.

Mme Valentine Schmutz Julmy, Présidente du Conseil général, donne la parole à M. Cédric Monney, porte-parole de la commission financière de la législature précédente. Il informe que la commission financière s'est réunie le 15 avril 2026 afin d'analyser les aspects financiers de cette demande de crédit supplémentaire et qu'au vu de la situation financière de la Commune, elle a émis un préavis favorable.

M. Cédric Monney, « Pluriel-Plural », indique qu'il est aujourd'hui demandé de régulariser une situation, ce qu'il estime nécessaire, dès lors que des dépenses ont été effectuées et acceptées. Il précise que, sans régularisation, des remarques pourraient être formulées par l'organe de révision lors de l'examen des comptes, ce qui constituerait un élément négatif dans les comptes de la Commune. Il estime toutefois qu'il est également important de comprendre les causes ayant conduit à cette situation et de ne pas se limiter aux mesures envisagées pour l'avenir. Pour cette raison, il propose une motion d'ordre visant au report du vote relatif à ce crédit supplémentaire et demande au Conseil communal d'établir un rapport explicatif sur les circonstances ayant conduit à cette situation. Il demande qu'un vote soit organisé sur cette motion d'ordre.

Mme Valentine Schmutz Julmy, Présidente du Conseil général, annonce une suspension de séance afin que le bureau puisse se réunir et statuer sur cette demande de motion d'ordre.

Mme Valentine Schmutz Julmy, Présidente du Conseil général, annonce que le bureau a statué sur la recevabilité de la motion d'ordre. Elle demande à M. Cédric Monney de préciser l'objet du vote.

M. Cédric Monney, « Pluriel-Plural » prend la parole. Il explique qu'il s'agit d'une motion d'ordre visant à reporter le vote relatif à ce crédit supplémentaire. L'intention est d'éviter un refus du crédit en raison de doutes et d'éviter une situation conflictuelle qui devrait être clarifiée avec le Préfet. Il précise qu'il souhaite disposer d'informations complémentaires afin de se déterminer sur ce crédit supplémentaire.

Mme Valentine Schmutz Julmy, Présidente du Conseil général, soumet au vote l'ajournement de l'approbation de la demande de crédit supplémentaire pour les transports scolaires.

Vote :

Le Conseil général accepte à la majorité (26 voix) l'ajournement du vote concernant la demande de crédit supplémentaire pour les transports scolaires.

Contre : 23 voix, abstentions : 0

Mme Valentine Schmutz Julmy, Présidente du Conseil général, annonce que cette décision n'a aucune influence sur le vote concernant les comptes 2025.

8. Adoption des nouveaux statuts de l'Association des communes du district du Lac

Mme Valentine Schmutz Julmy, Présidente du Conseil général, passe la parole à Mme Geneviève Nenning, Syndique.

Mme Geneviève Nenning, indique que les statuts ont été mis à disposition sur le cloud et que chacun a pu consulter les modifications apportées. Elle précise que trois articles font l'objet de modifications importantes. Le nom de l'association a été modifié. La désignation des communes a été adaptée, avec une référence à l'ensemble des communes du district du Lac. Les buts de l'association ont également été élargis, incluant notamment les domaines du tourisme et de la protection de la population, en lien avec les sapeurs-pompiers. Elle relève que la troisième modification concerne la clé de répartition des charges, dont 65 % sont répartis au prorata du nombre d'habitants et 35 % sur la base du coefficient fiscal des communes. Elle relève que certaines communes n'ont pas adhéré à ces statuts, comme indiqué dans la presse. Elle précise toutefois que le Conseil général de Courtepin doit se prononcer sur ce dossier.

M. Leon Rufino, « Libre », prend la parole. Il demande pourquoi le Conseil communal recommande d'accepter la proposition alors que d'autres communes ont décidé de la refuser. Il relève que le sujet est relativement complexe et qu'il est difficile d'en appréhender tous les éléments.

Mme Geneviève Nenning, Syndique, prend la parole. Elle indique que les communes de Greng et de Montilier ont refusé principalement pour des motifs économiques liés à la nouvelle clé de répartition, leur participation augmentant fortement. Elle précise que la commune de Courgevaux a également refusé, estimant que le volet tourisme pouvait être reporté à 2027. Elle relève que la commune de Courtepin a intérêt à accepter la nouvelle clé de répartition, celle-ci lui étant plus favorable, et à soutenir le tourisme.

M. Christophe Blaumann, « Entente Bourgeoise-Bürgerliches Bündnis + Indépendants/Freie Wähler », prend la parole. Il indique qu'il soutiendra cette proposition, tout en relevant que, trois communes ayant déjà refusé, celle-ci aura peu d'influence. Il rappelle avoir été membre du Conseil communal et avoir siégé au sein du Réseau santé du Lac. Il souligne la complexité des changements envisagés, dans le sens des propos exprimés précédemment. Il précise que ce soutien se justifie non seulement par les bénéfices pour la commune de Courtepin, mais également par l'intérêt général.

Mme Valentine Schmutz Julmy, Présidente du Conseil général, donne la parole à M. Cédric Monney pour la lecture du préavis de la commission financière.

La commission financière donne un préavis favorable.

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire sur le sujet.

Vote :

Le Conseil général accepte à majorité (48 voix) les nouveaux statuts de l'Association des communes du district du Lac

Contre : 0 voix, Abstention : 1

9. Comptes 2025

Mme Valentine Schmutz Julmy, Présidente du Conseil général, passe la parole à M. Stephan Renz, nouveau conseiller communal en charge des finances.

9.1 Présentation des comptes 2025

M. Stephan Renz prend la parole. Il explique qu'il s'exprimera lors de cette séance ainsi que durant les cinq prochaines années en français, sa langue maternelle. Il précise qu'il répondra aux questions en français, indépendamment de la langue dans laquelle elles sont posées. Il se tient néanmoins à disposition pour fournir, si nécessaire, des informations ou un bref résumé en allemand. Les personnes intéressées sont invitées à s'annoncer. Il espère que cette manière de procéder convient à l'ensemble des participants.

M. Stephan Renz introduit ce point en rappelant que l'ensemble des membres a reçu le rapport de gestion 2025, dont une part importante est consacrée aux finances. Il souligne la qualité de ce document, jugé particulièrement précis, bien rédigé et riche en informations pertinentes. Il adresse ses remerciements à l'administration ainsi qu'à Mme Béatrice Schranz et M. Eric Vonlanthen pour leur contribution essentielle, notamment à la partie financière.

Il précise dès lors qu'il ne reprendra pas en détail l'ensemble des comptes 2025. Ceux-ci ont par ailleurs été examinés de manière approfondie par la commission financière, au sein de laquelle chaque groupe est représenté. Il part du principe que les questions principales ont déjà été traitées lors des séances préparatoires. Il se tient néanmoins à disposition pour répondre aux éventuelles questions complémentaires à l'issue de sa présentation.

Concernant les résultats, il rappelle que le budget 2025 prévoyait une perte de CHF 963'000. Les comptes présentent finalement un excédent de CHF 3'320'000, soit un écart positif de plus de CHF 4'283'000.

Les principaux écarts sont ensuite présentés. La différence la plus importante provient du dicastère des impôts, avec des recettes supplémentaires de CHF 2'624'000 par rapport au budget.

D'une part, un rattrapage d'environ CHF 1'013'000 concerne l'impôt à la source, lié à un décalage de comptabilisation identifié depuis plusieurs années et corrigé en 2025, sans avoir été mis au budget.

D'autre part, les impôts sur le revenu des personnes physiques (années 2023 et 2024) ont généré des recettes supplémentaires de plus de CHF 1'214'000, notamment en raison d'une amélioration sensible de la structure fiscale de la Commune.

Le Conseil communal estime que les montants inscrits pour 2025 reflètent désormais correctement la réalité.

Des écarts supplémentaires, de moindre ampleur, mais jugés significatifs, sont également relevés :

Diminution de charges :

- Dissolution d'une provision pour litiges à hauteur de CHF 443'000, constituée il y a plusieurs années dans le cadre d'un dossier lié à une vente de parcelles. Le dossier ayant été traité avec diligence par le Conseil Communal, sa protection juridique et son assurance, seuls des coûts limités ont été engagés.
- Intérêts passifs inférieurs au budget, en raison notamment d'investissements non réalisés et d'un taux d'intérêt moyen surestimé.
- Frais d'entretien de Festisport inférieurs aux prévisions.

Augmentation de charges :

- Amortissement de CHF 197'000 lié à la démolition de la ferme Michel. Ce bâtiment avait encore une valeur dans les comptes communaux.
- Amortissement complet (CHF 202'000) d'une étude relative à l'ancienne halle de gym, projet finalement abandonné.
- Dépassement concernant les transports scolaires, précédemment discuté.

Globalement, ces éléments représentent environ CHF 750'000 de charges en moins et CHF 550'000 de charges en plus. Le solde restant s'explique notamment par une diminution généralisée des charges, largement inférieures aux montants budgétisés.

Un dépassement budgétaire mineur est également signalé sur un poste relatif à l'élimination des déchets, légèrement supérieur à la compétence du Conseil communal (CHF 1'908,70). Par transparence, il est présenté sans faire l'objet d'une demande formelle de crédit complémentaire. Sur le montant total de CHF 86'908.70, une part de CHF 45'000 correspond à des charges liées à des factures communales relatives à l'eau potable et aux eaux usées, en application du nouveau règlement.

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres atteignent CHF 49'700'000, dont environ CHF 28'000'000 en fonds libres et CHF 22'000'000 en fonds affectés.

Plusieurs indicateurs sont jugés positifs :

- taux d'endettement net excellent (bien qu'appelé à se dégrader avec les investissements futurs),
- dette nette par habitant faible,
- taux d'autofinancement satisfaisant.

Un investissement est également mentionné comme clôturé : le parking de l'école, voté en 2020 pour CHF 800'000, a été réalisé pour CHF 671'744, soit un coût inférieur de CHF 128'256 au budget initial.

Enfin, il est rappelé que les comptes ont été révisés par l'organe de révision CORE SA, qui recommande leur approbation au Conseil général.

M. Stephan Renz conclut en remerciant l'assemblée pour son attention et se tient à disposition pour répondre aux questions.

Questions :

M. Dany Horner, « Pluriel-Plural », remercie M. Stephan Renz pour ses explications concernant les charges, notamment liées aux eaux et aux énergies. Il demande si ces éléments concernent également la position relative aux terrains de football, où les charges d'eau et d'énergie ont plus que triplé, et souhaite savoir s'il s'agit d'un effet comparable ou d'une situation particulière.

M. Stephan Renz répond et indique se tourner vers Mme Béatrice Schranz ou M. Eric Vonlanthen pour compléter. Mme Schranz confirme que la situation s'explique effectivement par des raisons similaires.

M. Eric Vonlanthen précise que le règlement relatif aux eaux usées se base sur un indice IBUS déterminé en fonction des zones. Les terrains concernés étant situés en zone d'intérêt

général, l'IBUS applicable à ce type de zone doit être pris en compte, ce qui explique le montant facturé.

9.2 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à M. Cédric Monney, porte-parole de la commission financière de la législature précédente, qui donne lecture de la conclusion du rapport de la commission financière (voir annexe).

La commission financière donne un préavis favorable.

Remarques

M. Christophe Blaumann, « Entente Bourgeoise–Bürgerliches Bündnis + Indépendants/Freie Wähler », relève que son groupe envisageait initialement de refuser le crédit supplémentaire. Celui-ci ayant été ajourné, le groupe pensait accepter les comptes, mais sous réserve de la mise en œuvre de mesures concrètes faisant suite à ce refus.

Il rappelle plusieurs points évoqués par la conseillère communale, notamment la mise en place d'un marché public, qui, selon lui, aurait déjà dû être appliqué dans le cadre des demandes d'offres. Il mentionne également la nécessité d'une clarification des rôles ainsi que le renforcement des contrôles.

Le groupe conditionnait son acceptation des comptes à la définition d'un cadre clair et maîtrisé. Dans ce contexte, il souhaite vivement que le Conseil communal propose un système de contrôle interne (SCI) répondant aux critères évoqués, notamment par Mme Marianne Scherrer Brantschen, afin de permettre au Conseil général de se prononcer de manière éclairée sur ce crédit supplémentaire.

Il précise enfin que le mécontentement exprimé n'est pas de nature politique, mais citoyenne.

M. Philippe Stöhr, « Pour notre Commune », indique partager l'avis de son collègue. Il souligne deux éléments particulièrement importants concernant le crédit supplémentaire relatif aux transports scolaires :

- d'une part, les mesures correctives, dont la présentation lui a paru trop succincte ;
- d'autre part, le fait que, dans le message n° 56, le Conseil communal cite l'article 35 de la loi sur les finances communales sans mentionner la disposition précisant qu'un crédit supplémentaire doit être demandé sans délai et avant l'engagement de la dépense. Il rappelle à ce titre que des frais supplémentaires sont évoqués dès le mois de mai 2025, soit un délai de près de douze mois.

Dans ce contexte, il explique avoir besoin de clarifications et d'être rassuré quant à la mise en œuvre effective des mesures correctives. Il demande notamment si le Conseil communal envisage :

- une mise à jour ou une formalisation des processus d'acquisition et de validation des engagements,
- un renforcement et une validation du système de contrôle interne (SCI),
- des formations à l'intention des membres du Conseil communal et des services concernés en matière de finances communales et de marchés publics,
- l'établissement d'un calendrier de mise en œuvre, ainsi qu'une information régulière au Conseil général ou à la commission financière sur les mesures prises et leur état d'avancement.

Il estime qu'il s'agit d'un point essentiel qui devrait être présenté lors du nouveau vote relatif au crédit supplémentaire.

Mme Tonia Rihs, « Pluriel–Plural », indique que son groupe salue l'excellent résultat de l'exercice, largement attribuable à un excédent des recettes fiscales. Le groupe souligne que ce résultat doit constituer un levier pour la réalisation des engagements et des nombreux investissements prévus, afin d'éviter que des projets ne soient reportés. Elle évoque

notamment l'entretien de plusieurs routes et chemins piétonniers ainsi que des projets de rénovation de bâtiments, dont un grand nombre ont été approuvés depuis plusieurs années. Elle relève enfin que cette démarche est d'autant plus importante que tout projet retardé tend à engendrer des coûts supplémentaires.

M. Leon Rufino, « Libre », pose une question de compréhension. Il indique que l'approbation des comptes 2025 pourrait être perçue comme un blanc-seing, empêchant ensuite tout retour en arrière. Il exprime ses difficultés à comprendre la situation, dans la mesure où le crédit supplémentaire n'est pas approuvé et où, selon lui, les comptes présentés ne sont dès lors pas définitifs. Il demande quelles seraient les conséquences pour le Conseil général en cas d'approbation des comptes, notamment si une faute devait être constatée, en particulier l'absence de demande de crédit supplémentaire en mai 2025 par le Conseil communal.

M. Stephan Renz propose un début d'explication. Selon lui, en cas d'approbation des comptes, le procès-verbal devrait mentionner une réserve concernant la position non acceptée. Le crédit supplémentaire de CHF 155'000 ne serait ainsi pas validé par le Conseil général, contrairement au reste des comptes.

Il précise que cela signifierait que le Conseil général approuve l'ensemble des comptes, à l'exception de ce dépassement spécifique. La décharge au Conseil communal ne serait dès lors pas accordée pour cette position, ce qui permettrait au Conseil général de préserver ses droits.

Il relève que, le cas échéant, des procédures en responsabilité pourraient être envisagées en présence de fautes graves. Il souligne toutefois qu'aucun élément de ce type n'est constaté et exprime sa confiance envers les membres du Conseil communal concerné.

Enfin, il explique que, selon les éléments qui seront présentés en septembre, les options du Conseil général resteraient ouvertes si le crédit supplémentaire devait à nouveau ne pas être approuvé.

Il précise que la dépense concernée ne sera en aucun cas retirée des comptes. Le Conseil communal assume la responsabilité du dépassement, celui-ci ayant été effectué au-delà de ses compétences.

Il rappelle que cette responsabilité demeure du ressort du Conseil communal. Le Conseil général conserve toutefois la possibilité d'engager, le cas échéant et dans les prochaines années, une procédure en responsabilité financière.

M. Stephan Renz indique profiter de la parole pour réagir aux remarques de MM. Christophe Blaumann et Philippe Stöhr. Il précise avoir repris le dicastère des finances depuis environ trois semaines et demie et reconnaît que ces questions relèvent de sa responsabilité. Il les remercie pour leurs interventions, ainsi que pour les pistes d'analyse et les propositions formulées. Il relève avoir déjà inscrit ce point à l'ordre du jour du Conseil communal du mois de juin. Il précise avoir bien compris la volonté du Conseil général d'obtenir un état des lieux des processus existants. Il reconnaît toutefois qu'à ce stade, il ne dispose pas encore d'une vision complète de la situation. Il indique que ce dossier constituera une priorité de son dicastère durant les deux prochains mois, avec l'objectif de revenir devant le Conseil général en septembre avec des réponses aussi précises que possible en lien avec les interventions formulées.

Mme Cornelia Rolli Salathé, « Courtepin Ensemble », explique qu'elle souhaite s'exprimer dans sa langue maternelle, l'allemand. Le groupe prend acte des comptes 2025, qui présentent un résultat positif, et adresse ses félicitations à M. Eric Vonlanthen ainsi qu'à Mme Béatrice Schranz pour ce résultat. Elle les remercie également chaleureusement pour le travail accompli au cours des dernières années.

Elle souligne que le groupe attend des réponses claires et relève que certaines ont déjà été annoncées. Elle remercie M. Stephan Renz pour les réponses qui seront apportées en septembre. Le groupe soutient cette démarche et exprime l'espoir que les projets futurs puissent être réalisés dans les délais prévus. Elle reconnaît que cela n'est pas toujours possible, mais souhaite qu'une meilleure planification et une meilleure vue d'ensemble puissent être assurées à l'avenir. Elle conclut en remerciant l'assemblée.

M. Daniel Werro, « Entente Bourgeoise–Bürgerliches Bündnis + Indépendants/Freie Wähler », remercie M. Stephan Renz pour ses explications, qui ont permis d'apporter des éclaircissements au Conseil général.

Il insiste sur la nécessité d'une grande transparence et rejoint les interventions de MM. Christophe Blaumann et Philippe Stöhr. Il relève que la mention selon laquelle le dépassement n'a été constaté qu'en fin d'année l'a particulièrement interpellé, craignant que d'autres éléments aient pu passer inaperçus.

Il estime dès lors indispensable d'améliorer le système en place, notamment par l'introduction de filtres, la révision des niveaux de compétence et le renforcement de la communication, tant entre les membres du Conseil communal qu'entre la conseillère communale et la responsable des finances.

Il souligne que le résultat du vote (26 voix contre 23) laisse subsister un doute et attend, dans le cadre de la présentation prévue en septembre, une transparence totale, y compris, le cas échéant, une reconnaissance des dysfonctionnements constatés.

Il indique que son groupe sera particulièrement attentif, dans la mesure où il défend les intérêts des contribuables, et attend la suite du dossier avec intérêt.

Enfin, il relativise l'importance du résultat positif de plus de CHF 4'000'000, relevant que de nombreux projets n'ont pas été réalisés et que d'importants investissements sont à prévoir lors de la prochaine législature. Il appelle ainsi à la vigilance, rappelant que cette situation favorable pourrait être de courte durée.

Avant de procéder au vote, **Mme Valentine Schmutz Julmy**, Présidente du Conseil général, se tourne vers le Conseil communal. Elle confirme que, comme indiqué par M. Stephan Renz, une annotation sera portée aux comptes concernant l'ajournement de l'approbation du crédit supplémentaire.

Elle relève également que le Conseil général attend une présentation complète et détaillée de ce point lors de la prochaine séance.

9.3 Approbation des comptes

Vote :

Le Conseil général approuve, à la majorité (45 voix), les comptes 2025, à l'exception du compte 2195.3130.00 Prestations de service pour le bus scolaire d'un montant de CHF 400'222.90

Contre : 0 voix, abstentions : 4

10. Informations du Conseil communal

La parole est donnée à Mme Geneviève Nenning, Syndique. Elle commence son intervention par plusieurs informations concernant le personnel communal.

Petite enfance

Mme Nadia Dupré a officiellement débuté son activité en qualité d'auxiliaire de la petite enfance à la maternelle « Le Petit Train » à Villarepos. Ayant déjà apporté un précieux soutien à Mme Nicole Santschi, le Conseil communal a décidé de la nommer à cette fonction.

Nouveau poste et changements à l'édilité

Plusieurs changements sont intervenus depuis le mois d'avril :

M. Pascal Joye a été nommé collaborateur technique en charge de la sécurité ainsi que spécialiste communal en protection incendie (SCPI) au sein du service technique. La création

de ce poste fait suite notamment au drame de Crans-Montana et vise à renforcer la sécurité de nos bâtiments actuels et futurs.

Par ailleurs, M. Yvan Folly a été désigné responsable du service de voirie, en remplacement de M. Pascal Joye. Fort de son expérience au sein de l'édilité communale et ayant assuré l'intérim durant l'arrêt maladie de M. Joye, il garantit la continuité des activités du service.

Il est secondé par M. Nicolas Humbert, nommé suppléant depuis le mois de mai 2026.

Service des finances

Le Conseil communal a décidé d'engager Mme Chantal Marchioni en qualité d'administratrice des finances, avec une entrée en fonction fixée au 1er septembre 2026. Actuellement en poste au sein d'une commune fribourgeoise depuis neuf ans, elle dispose d'une solide expérience dans la gestion financière communale.

Mme Béatrice Schranz quittera ses fonctions au 31 mai 2026 afin de relever un nouveau défi professionnel au sein d'une autre commune. Le Conseil communal la remercie chaleureusement pour son engagement, son professionnalisme et la qualité du travail accompli durant toutes ces années, et lui adresse ses meilleurs vœux pour la suite de sa carrière.

La fonction de cheffe de service est assurée ad intérim par Mme Tatiana Gomes Morais, collaboratrice au Service des finances. Le Conseil communal la remercie pour son engagement.

Par ailleurs, M. Daniel Soares da Silva a été engagé en qualité de collaborateur au service des finances avec entrée en fonction au 1er juillet 2026. Cet engagement permet d'anticiper le départ à la retraite de Mme Elise Singy et d'assurer une phase de transition.

Service technique

M. Simon Gremaud est entré en fonction le 1er mai en qualité d'ingénieur et chef de projet hydraulicien. Il reprendra le poste de M. Michel Bouquet lors de son départ à la retraite prévu le 31 août 2026. Le Conseil communal lui souhaite la bienvenue et plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Administration générale

Suite aux remarques et doléances exprimées à plusieurs reprises par le Conseil général, le Conseil communal mènera prochainement une réflexion, dans un premier temps avec les chefs de service, afin d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité de l'administration.

Par ailleurs, deux groupes de travail ont été dissous à la suite du changement de législature, à savoir le groupe de travail relatif aux éoliennes et celui concernant le règlement sur l'élimination des déchets, leur composition ne reflétant plus celle du Conseil général. Ces groupes seront réactivés ultérieurement.

Enfin, Mme la Syndique Geneviève Nenning sollicite la compréhension du Conseil général envers le nouveau Conseil communal. En effet, trois membres sur sept sont nouvellement élus et trois autres membres s'occupent de nouveaux dicastères, ce qui nécessite un temps d'adaptation aux nouvelles responsabilités et aux dossiers en cours.

La parole est donnée à M. Éric Vonlanthen pour donner quelques informations concernant son nouveau dicastère

Point de situation concernant le règlement des eaux

Mme Valentine Schmutz Julmy, Présidente du Conseil général, a présenté un état des lieux de la situation. Depuis lors, plusieurs évolutions sont intervenues.

L'administration communale a adressé environ 1'800 factures. Le Conseil communal a été saisi de 29 réclamations, lesquelles ont été traitées et rejetées.

Quatre recours recevables ont été déposés auprès de la Préfecture. À ce jour, les deux premiers recours ont été rejetés. Un recours auprès du Tribunal cantonal demeure possible. Pour l'heure, le règlement est considéré comme conforme.

M. Eric Vonlanthen sollicite du Conseil général un délai afin de permettre un affinement des méthodes de calcul et de la taxation. Il rappelle que le règlement a été élaboré par un groupe de travail du Conseil général, en collaboration avec le conseiller communal responsable, sur la base des données disponibles à ce moment.

Les Plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE), au nombre de quatre, sont en partie anciens et ne prennent plus en compte l'ensemble des données actuelles, notamment celles liées aux nouveaux quartiers. Par ailleurs, certains éléments importants ne sont pas intégrés, tels que les coûts effectifs de la nouvelle station d'épuration de Pensier ou les conséquences de la transformation de la STEP de Villarepos en station de pompage.

Le Conseil communal souhaite, dans un premier temps, actualiser l'ensemble de ces données afin de disposer d'une vision complète et actualisée. Cette démarche permettra d'identifier, à moyen et long terme (20 à 30 ans), les besoins financiers et les investissements nécessaires, et d'adapter ensuite le règlement en conséquence.

Dans l'intervalle, le règlement demeure applicable. Le Conseil communal entend procéder à cette mise à jour avant d'envisager une éventuelle révision.

Projets liés aux eaux usées

- **Bassin de rétention de Villarepos** : Les travaux devraient débuter dans les prochaines semaines.
- **Projet de transformation de la STEP de Villarepos** : La transformation en station de pompage est en cours de développement et se trouve actuellement au stade de validation par les ingénieurs. Il s'agit d'un investissement important, dont la réalisation est prévue cette année ou l'année prochaine. Ce projet devra impérativement être achevé avant la mise en service de la nouvelle STEP de Pensier. Le Conseil communal souligne qu'un certain délai est encore disponible, mais qu'il entend poursuivre les démarches sans relâche.

Route de la Bergerie : travaux de canalisation et réaménagement routier

Le Conseil communal profitera des travaux prévus à la route de la Bergerie pour procéder également à la réfection des canalisations. Ces deux projets avanceront conjointement. La mise à l'enquête est prévue durant le mois de juin et le début des travaux est planifié pour le mois de novembre.

Pensier – Route du Pensionnat : travaux de canalisation et réaménagement routier

À Pensier, le Conseil communal prévoit également de mener conjointement les travaux de la route du Pensionnat et ceux des canalisations. La mise à l'enquête est également prévue au mois de juin. Le début des travaux est envisagé soit en décembre, soit en mai. Le Conseil communal met toutefois tout en œuvre afin de pouvoir commencer les travaux cette année.

La parole est donnée à M. Mario Wüthrich pour donner quelques informations concernant son dicastère

Plan d'aménagement de détail (PAD) zone Michel

Le Conseil communal est en train de finaliser les travaux d'adaptation du PAD aux conditions fixées par la DIME (Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement). L'objectif est de pouvoir mettre ce PAD à l'enquête avant l'été. Une séance de la commission d'aménagement sera convoquée dans les prochains jours.

Plan d'aménagement local (PAL)

Concernant les PAL de Barberêche/Pensier et de Villarepos, M. Mario Wüthrich rappelle qu'il est toujours dans l'attente du retour des dossiers de la part de la DIME respectivement du SECA. Selon les dernières informations reçues, le PAL de Barberêche/Pensier devrait être transmis avant l'été, assorti de conditions d'adaptation et d'une approbation. Le PAL de Villarepos devrait suivre dans un second temps, vraisemblablement à l'automne ou en hiver de cette année.

Projet éolien

Un mât de mesure a été installé sur le site des Collines de la Sonnaz, sur un terrain privé situé sur le territoire de la commune de La Sonnaz. Cette information a été relayée par les médias. Les opposants au projet demeurent actifs, notamment par l'intermédiaire de leur avocat. Au niveau du Conseil communal, une discussion est prévue, probablement avant les vacances d'été, afin de déterminer la position qui sera adoptée le cas échéant.

Agglomération

M. Mario Wüthrich informe que le processus de transformation de l'ancienne Agglomération arrive à son terme. La structure actuelle sera dissoute. Les activités liées aux différentes générations de projets d'agglomération seront reprises par l'Association régionale de la Sarine (ARS), à laquelle participent les communes du district. Le volet culturel sera, quant à lui, poursuivi par une nouvelle entité, à savoir l'association Arcia Région culturelle. Ces informations ont également été relayées par les médias.

Commission Horizon

M. Mario Wüthrich informe que la Commission Horizon poursuit ses activités dans sa composition actuelle, à savoir : Mme Fiorina Brülhart, Mme Marguerite Meyer, Mme Marlyse Spiegel, M. Michel Bugnon ainsi que M. Mario Wüthrich.

La parole est donnée à Mme Valérie Riedo pour donner quelques informations concernant ses dicastères

Elle informe que le mandat relatif à l'étude Valtraloc a été adjugé par le Canton au bureau Giacomini & Jolliet Ingénieurs SA, à Lutry.

Elle indique également que le revêtement routier situé devant le buffet de la gare a été refait. Quant au lampadaire de la route de la Bergerie, celui-ci a été retiré pour des raisons de sécurité et sera réinstallé prochainement.

Mme Valérie Riedo précise enfin qu'elle est actuellement en train de se familiariser avec ses dossiers et qu'elle sera en mesure de transmettre des informations plus détaillées ultérieurement.

La parole est donnée à Mme Gilda Bello pour donner quelques informations concernant ses dicastères et la commission culture et loisirs

Vie locale et manifestations

Événements passés (Commune et CCL)

Mme Gilda Bello donne plusieurs informations au sujet de la vie locale.

- Le spectacle de Mme Cinzia Cattaneo, organisé par la commission culture et loisirs a eu lieu en début d'année.
- La Commune a mis à disposition de sa population la patinoire au mois d'avril à Wallenried et tout au long du mois de mai a eu lieu la manifestation « Courtepin bouge ».

Événements à venir (Commune et CCL)

La CCL organise les manifestations suivantes :

- Le spectacle de Lord Betterave, prévu le vendredi 29 mai qui affiche complet.
- Le marché d'été du 6 juin qui comptera 26 stands. Un Food truck sera proposé pour cette édition.

La Commune de Courtepin accueillera le 16 août, deux groupes dans le cadre des rencontres folkloriques. Des informations complémentaires seront transmises par flyer et publiées sur le site internet communal.

La Commune mettra en place, en collaboration avec le FC Courtepin-Misery-Courtion, un écran public afin de permettre à la population de suivre les matchs de la Coupe du monde, du 11 juin au 19 juillet. Le programme des matchs diffusés sera publié sur les sites internet du FC et de la Commune. Un flyer d'information sera également distribué à la population.

La Fête nationale du 1^{er} août se déroulera à Courtepin, à la buvette du FC. Le programme détaillé sera communiqué par flyer.

Commission culturelle locale (CCL)

La Commission culturelle locale (CCL) dispose par ailleurs d'un compte Instagram (**la_ccl**), permettant de suivre les actualités et événements.

Les nouveaux membres de la CCL seront élus par le Conseil communal au début du mois de juin.

Panneaux publicitaires

Le projet de panneaux publicitaires est en cours d'évolution. Le service technique a apporté des améliorations et de nouvelles offres ont été sollicitées.

Ces éléments doivent encore être examinés par le Conseil communal et seront communiqués ultérieurement au Conseil général.

Bâtiments et infrastructures

Projet Ferme Michel

Le vote du crédit d'investissement relatif au projet de la ferme Michel est prévu lors de la séance ordinaire du 23 septembre. Les documents seront transmis dans les délais légaux, soit à la fin août / début septembre.

La COBA (commission de bâtisse), composée de M. Stephan Renz, Mme Marianne Scherrer Brantschen, M. Mario Wüthrich, les architectes ainsi que Mme Gilda Bello a décidé de présenter le projet en septembre pour les raisons suivantes :

- Affiner les estimations financières dans le contexte conjoncturel actuel, avec une marge de précision d'environ $\pm 10\%$;
- Assurer une coordination avec l'avancement du projet routier, distinct, mais étroitement lié au projet de la ferme Michel.

À ce jour, le projet routier se trouve en phase 21, tandis que le projet de la ferme Michel est en phase 32. Le projet routier sera priorisé afin de ne pas retarder le projet principal.

Salles communales pour réunion des groupes

Mme Gilda Bello informe les groupes du Conseil général qu'ils bénéficient désormais de la gratuité de quatre locations de salle par année pour leurs séances. Il est recommandé de planifier les réservations à l'avance, selon le principe du « premier arrivé, premier servi ». Les demandes de réservation doivent être adressées à : locations@courtepin.ch.

Mme Valentine Schmutz Julmy, Présidente du Conseil général, résume pour le projet de la Ferme Michel, la séance extraordinaire du 8 juillet est annulée. Le projet sera présenté à la séance ordinaire du 23 septembre. La séance du bureau du 9 juin sera également annulée. L'information sera confirmée aux personnes concernées.

M. Leon Rufino a eu un ennui de santé durant la séance. Un conseiller communal ainsi que plusieurs conseillers généraux lui ont porté assistance. M. Leon Rufino n'est pas revenu en séance. Aucune décision n'a été prise durant sa prise en charge.

M. Norbert Haas, « Pour notre Commune », demande s'il est possible de maintenir la séance du 8 juillet afin de pouvoir répondre aux nombreuses questions restées en suspens lors de la séance de présentation du projet.

Mme Valentine Schmutz Julmy, Présidente du Conseil général, demande s'il est possible que les architectes puissent répondre à ces questions et que leur réponse soit communiquée au Conseil général l'avance.

Mme Gilda Bello confirme que c'est possible.

M. Dany Horner fait remarquer que nous sommes au point des « Informations du Conseil Communal » et que les questions et remarques du Conseil général devraient être posées dans les divers.

Mme Valentine Schmutz Julmy, Présidente du Conseil général, remercie M. Dany Horner de sa remarque très pertinente.

Stephan Renz et Mme Marianne Scherrer Brantschen annoncent qu'ils n'ont pas d'autres informations pour cette séance.

11. Réponses aux questions de la séance précédente

Deux questions sont actuellement en attente de réponse et portent toutes deux sur la situation de l'éclairage public :

- Groupe « Le Centre et indépendants » : mise en œuvre du programme de réduction de l'éclairage public – critères de décision et communication.
- Groupe « Pour notre Commune » : assainissement de l'éclairage public – la communication était-elle suffisante ?

Mme Valérie Riedo explique que ce dossier est en cours de traitement en collaboration avec le service technique. Elle sollicite toutefois un délai jusqu'au mois de septembre afin de pouvoir apporter une réponse consolidée, préalablement discutée en Conseil communal.

En l'absence de remarque, Mme Valentine Schmutz Julmy, Présidente du Conseil général, prend acte que les réponses à ces deux questions seront apportées en septembre.

12. Divers

Question 1, Groupe « Courtepin Ensemble », Situation actuelle concernant la commission pour l'enfance et la jeunesse

Mme Valentine Schmutz Julmy, Présidente du Conseil général, cède la parole à Mme Cornelia Rolli Salathe.

« Le postulat n° 1 demandait au Conseil communal d'examiner la possibilité de créer une commission Enfance et Jeunesse. Lors de la séance du Conseil général du 11 décembre 2024, le Conseil communal a présenté son rapport écrit, dont la conclusion était la suivante : « [...] Pour l'avenir, il sera important de continuer à explorer des pistes permettant d'améliorer la participation citoyenne et d'optimiser la collaboration avec les acteurs locaux, tout en restant attentifs aux besoins évolutifs de la population. Il apparaît pertinent de réfléchir à l'augmentation de la commission à la prochaine législature [...] ».

Lors de la séance du Conseil général du 21 mai 2025, Mme Bello, conseillère communale, a indiqué que la Commune avait chargé REPER de mener une étude d'état des lieux sur les besoins des jeunes à Courtepin et de rédiger un rapport sur la base de cette analyse.

Cela fait maintenant un an depuis le 21 mai 2025, c'est pourquoi nous souhaiterions que le Conseil communal réponde aux questions suivantes :

- L'analyse de REPER est-elle terminée ?
- Quelle est la position du Conseil communal quant à un possible élargissement de la – commission ?
- D'autres étapes sont-elles déjà prévues dans le cadre de ce projet ?

Mme Gilda Bello informe que le rapport est prêt depuis septembre 2025, mais qu'elle a oublié de le communiquer, elle s'en excuse. Elle donne lecture d'un résumé du rapport. Le rapport en entier ne peut malheureusement pas être communiqué au Conseil général, car il comporte des informations confidentielles.

Résumé du rapport de REPER

Situation générale

L'analyse menée durant l'été 2025 montre que la situation des jeunes dans l'espace public est globalement calme. Aucun phénomène massif d'occupation ou de troubles n'a été observé. Les jeunes se retrouvent surtout autour de l'école primaire et au terrain de football de Courtaman.

Points de vigilance

- Incivilités ponctuelles autour de l'école primaire : dégradations mineures, déchets, intrusions dans la salle de sport.
- Soirée d'Halloween : débordements récurrents à la gare.
- Quelques nuisances sonores isolées (pump-track, gare de Pensier).

Besoins exprimés

Les jeunes demandent principalement :

- Accès à l'eau potable sur plusieurs sites ;
- Améliorations d'infrastructures (terrain multisports, éclairage, bancs, tables, street workout) ;
- Accès à la salle de sport, surtout en hiver.
- Ils expriment aussi des besoins de soutien individuel (orientation, difficultés familiales, consommation). »

Contexte social

Courtepin est une commune fortement multiculturelle (65 nationalités). Les relations entre jeunes sont globalement bonnes. Quelques tensions avec des jeunes d'autres communes existent, mais restent rares et ponctuelles.

Recommandation principale

Le rapport recommande la mise en place d'un travail social de rue, afin de :

- Suivre les dynamiques de jeunes dans l'espace public ;
- Prévenir les incivilités et tensions cycliques ;
- Offrir un accompagnement individuel aux jeunes ;
- Renforcer la cohésion sociale dans une commune en croissance.

Une incompréhension est relevée concernant la commission évoquée. Mme Gilda Bello indique avoir initialement compris que le groupe faisait référence à la CCL, celle-ci existant déjà. Elle précise toutefois qu'en l'absence actuelle de commission « enfance et jeunesse », il n'est pas possible d'envisager un élargissement.

Mme Cornelia Rolli Salatthe précise que l'intention du groupe était d'interroger le Conseil communal sur sa position quant à la création d'une commission « enfance et jeunesse ». Elle ajoute que, suite au rapport établi par REPER, il conviendrait de savoir quelles mesures la Commune entend mettre en place.

Mme Gilda Bello explique que REPER est intervenu à plusieurs reprises sur le territoire communal afin d'établir son rapport. Selon ses conclusions, la situation de la jeunesse à Courtepin est globalement satisfaisante. Elle relève que les jeunes restent dans la Commune lorsqu'ils souhaitent des activités calmes et qu'ils se déplacent à l'extérieur lorsqu'ils recherchent davantage d'animation.

REPER a notamment recommandé la mise en place d'un travail social de rue. Mme Gilda Bello précise qu'il s'agit d'une recommandation et estime qu'il est prématuré de mettre une telle mesure en œuvre à ce stade. Elle propose d'attendre la mise en place de la nouvelle CCL, qui pourrait également apporter de nouvelles idées.

Mme Cornelia Rolli Salathe prend acte de cette réponse, tout en rendant attentif le Conseil communal au fait qu'il ne conviendrait pas d'attendre une dégradation de la situation avant d'envisager des mesures.

M. Philippe Stöhr demande si la réponse donnée engage le Conseil communal.

Mme Gilda Bello précise qu'en raison de la confusion initiale, le Conseil communal n'a pas encore discuté formellement de la création d'une commission « enfance et jeunesse ». Elle indique toutefois que cette question pourra être traitée lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire sur le sujet.

Question 2 : Groupe « Courtepin Ensemble » Situation actuelle concernant les distinctions pour des performances exceptionnelles

Mme Cornelia Rolli Salathe présente la question N°2.

« Heureusement, la commune de Courtepin a la chance de compter parmi ses habitants plusieurs personnes qui se distinguent par leurs réalisations exceptionnelles, qu'elles soient sportives, culturelles, sociales ou musicales. Lors de la séance du Conseil général du 24 septembre 2025, nous avons discuté de la manière de reconnaître et de récompenser ces réalisations exceptionnelles. La conseillère communale, Mme Gilda Bello, a annoncé qu'un règlement serait élaboré en collaboration avec la CCL (commission culturelle locale) afin de régir la reconnaissance et la distinction des réalisations tant culturelles que sportives. Elle a toutefois souligné que la mise en œuvre de ce projet était complexe et prendrait du temps. Mais elle a indiqué que les premiers progrès concrets étaient attendus dans le courant de cette année, dans le cadre de la nouvelle législature. Les travaux préparatoires ont toutefois déjà débuté en 2025.

C'est pourquoi nous souhaitons demander à Mme Bello :

- Où en êtes-vous dans l'élaboration dudit règlement ? »

Mme Gilda Bello précise que les directives ont fait l'objet d'un premier travail d'élaboration. Elles seront soumises à une prochaine séance du Conseil communal afin d'y être discutées, avant d'être présentées au Conseil général. Elle souhaite également recueillir l'avis de la nouvelle CCL à ce sujet.

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire sur le sujet.

Question 3, Groupe « Courtepin Ensemble », transition entre l'ancienne administratrice des finances (80 %) et la nouvelle administration des finances

Mme Cornelia Rolli Salathe présente la question n°3.

« C'est avec plaisir que nous prenons connaissance des bons résultats financiers de 2025 et nous tenons à féliciter tant Eric Vonlanthen que Béatrice Schranz pour ces résultats. Nous tenons également à vous remercier chaleureusement pour l'excellent travail accompli ces dernières années !

Nous constatons toutefois que le poste de Béatrice Schranz ne pourra pas être pourvu immédiatement. Ces 80 % de temps de travail devront être pris en charge pendant plusieurs mois par une équipe qui était déjà à pleine charge auparavant. De plus, la nouvelle personne devra d'abord se familiariser avec ses nouvelles fonctions - et ne sera donc pas pleinement opérationnelle avant plusieurs mois.

C'est pourquoi nous souhaitons poser les questions suivantes au Conseil communal :

Compte tenu des bons résultats financiers de 2025, ne serait-il pas judicieux d'assurer la transition entre l'ancienne et la nouvelle administration des finances, éventuellement même par le biais d'un mandat ?

Compte tenu de la santé et de la performance à long terme des collaborateurs-trices de la caisse communale, ne serait-il pas judicieux de maintenir la pression temporelle et les attentes en matière de performance à un niveau normal ? Sans solution transitoire, cela sera difficilement possible ; des absences prolongées pour cause de maladie et d'épuisement sont presque inévitables.

Nous nous réjouissons d'un exercice 2025 fructueux et couronné de succès, qui se solde par un excédent budgétaire solide. Mais plus encore, nous souhaitons que la Commune de Courtepin offre un service public de qualité et des infrastructures bien entretenues et, surtout, des conditions de travail équitables pour les employés-es et les collaborateurs-trices de l'administration communale ! »

M. Stephan Renz relève que les questions soulevées sont pertinentes, notamment au regard des changements intervenus au sein du service.

Lors de la prise en main du dicastère, une attention particulière a été portée à la situation du personnel du Service des finances, fortement sollicité à la suite du départ de la responsable. Une séance a été organisée rapidement avec l'ensemble de l'équipe, en présence également des collaborateurs ne travaillant pas ce jour-là, afin de faire un point global.

Il ressort que l'équipe a été bien préparée en amont. Elle se montre motivée et engagée. Une collaboratrice, bien que jeune, assume des responsabilités importantes avec professionnalisme. Une attention particulière est toutefois maintenue afin d'éviter toute surcharge.

La nouvelle administratrice des finances entrera en fonction le 1er septembre 2026. Elle bénéficie d'une longue expérience professionnelle et a exercé cette fonction durant plus de dix ans dans une autre commune. Une période d'adaptation sera nécessaire, mais son entrée en fonction opérationnelle est attendue à court terme. Elle est d'ores et déjà active durant la phase de transition, participe à des séances et dispose des accès nécessaires afin de se familiariser avec les dossiers en cours.

Concernant la transition, il a été convenu avec Mme Béatrice Schranz qu'elle resterait à disposition de la Commune jusqu'à la fin du mois d'août. Cette collaboration est formalisée sous la forme d'un mandat rémunéré à l'heure. Les coûts liés à cette prestation restent contenus dans le budget, notamment en raison de la vacance temporaire du poste.

Par ailleurs, un nouveau collaborateur débutera le 1er juillet 2026 à un taux de 60 %. Il reprendra progressivement les tâches liées au départ à la retraite de Mme Elise Singy dont la fin d'activité est prévue à l'automne 2026. Une période de recouvrement d'environ trois mois est prévue, permettant à la fois la formation du nouveau collaborateur et un renforcement temporaire des ressources.

Enfin, M. Stephan Renz annonce que certaines responsabilités liées à la fonction de responsable des finances sont actuellement assumées ad intérim jusqu'au 31 août par lui-même. Un suivi régulier est assuré en collaboration avec Mme Tatiana Gomes Morais, notamment par des séances hebdomadaires, afin de garantir le bon fonctionnement du service durant cette période.

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire sur le sujet.

M. Michel Werro, « Entente Bourgeoise-Bürgerliches Bündnis + Indépendants/Freie Wähler », souhaite savoir pour quelles raisons les tâches liées au contrôle des déchets, jusqu'ici assurées par des étudiants, sont désormais en partie confiées à des personnes retraitées.

Mme Valérie Riedo ne connaissant pas encore suffisamment le dossier, M. Teo Marioti, « Pour notre Commune » et responsable de l'équipe de la déchetterie, relève qu'en raison de difficultés récurrentes de recrutement d'étudiants durant certaines périodes, la Commune a décidé d'engager du personnel avec un autre profil. Ainsi, trois personnes retraitées ont été engagées afin de soulager les étudiants. Ces engagements visent à assurer une meilleure

couverture lorsque les étudiants sont moins disponibles, en particulier durant les vacances. Les nouvelles ressources viennent en complément des étudiants, et non en remplacement. Cette organisation permet de garantir une présence suffisante en tout temps sur le site et d'assurer le bon fonctionnement de la déchetterie.

M. François Wenker, « Pour notre Commune », indique qu'il souhaite d'ores et déjà déposer deux questions en vue de la séance du Conseil général du mois de septembre, relatives à la thématique du crédit supplémentaire.

Les questions sont les suivantes :

1. Quelle est l'estimation des coûts supplémentaires liés aux transports scolaires pour l'année 2026 ?
2. Il est demandé d'établir une analyse comparative complète entre l'ancienne organisation des transports scolaires (bus appartenant à la Commune) et le système actuel avec les TPF.

Cette analyse devra notamment inclure une comparaison des aspects financiers, des charges, des avantages et des inconvénients, en se référant soit à une année civile, soit à une année scolaire. Les informations devront être transmises au Conseil général avant le vote du crédit supplémentaire.

Mme Valentine Schmutz Julmy, Présidente du Conseil général, remercie l'intervenant et précise que cette question, respectivement ce postulat, devra être déposé par écrit.

M. Gilles Michaud, « Pluriel-Plural », indique revenir sur une question déjà posée à plusieurs reprises concernant les travaux effectués sur la toiture de Festisport.

Il relève qu'il est positif de constater que seul environ la moitié du budget prévu a été utilisée. Il s'interroge toutefois sur la qualité et l'étendue des travaux réalisés. Il demande notamment si le Conseil communal est satisfait du résultat des travaux, en particulier en ce qui concerne l'étanchéité. Il souhaite également savoir si des interventions ont été effectuées sur les panneaux solaires, certains d'entre eux ayant été jugés insuffisamment fixés lors d'une visite antérieure. M. Michaud demande enfin quelles mesures ont été prises et quels sont les résultats globaux des travaux réalisés sur cette toiture.

Mme Gilda Bello indique qu'elle est désormais en charge de ce dossier. Elle précise qu'ayant repris son dicastère il y a environ trois semaines, elle s'est en premier lieu consacrée au dossier de la Ferme Michel. Elle prend note de la question et relève qu'une réponse sera apportée ultérieurement.

Mme Valentine Schmutz Julmy, Présidente du Conseil général, remercie l'intervenant et précise que cette question, devra être déposé par écrit.

M. Daniel Werro « Entente Bourgeoise-Bürgerliches Bündnis + Indépendants/Freie Wähler » indique avoir pris connaissance du projet de construction de la station d'épuration de Pensier, lequel prévoirait la création d'une cinquantaine de places de stationnement.

Il demande si le Conseil communal a envisagé de déplacer l'arrêt du bus scolaire de Pensier vers cette nouvelle zone, l'emplacement actuel – situé sur une place des TPF – n'étant pas optimal. Il relève notamment que les parents déposent parfois les enfants directement sur le trottoir ou sur la chaussée, ce qui peut poser des questions de sécurité.

Mme Marianne Scherrer Brantschen remercie pour l'intervention et prend note.

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire.

Mme Valentine Schmutz Julmy, Présidente du Conseil général, présente la liste des dates des prochaines séances du Conseil général et clos la séance.

Séance Sitzung	Thème Thema	Date Datum
Ordinaire Ordentlich	Budget Ferme Michel	23.09.2026
Ordinaire Ordentlich	Budget	9-10.12.2026
Ordinaire Ordentlich		10.03.2027

La séance est levée à 21h33.

Pour le Conseil général

La Présidente :

Mme Valentine Schmutz Julmy

La Secrétaire :

Chantal Perroud

Annexe: Rapport de la commission financière